



Confédération Nationale des Travailleuses - Solidarité Ouvrière

25/09/2022

SALARIÉ·ES DE L'ASSOCIATIF ET DE L'ANIMATION,

NOUS AVONS DES RAISONS DE LUTTER MAINTENANT ET DEMAIN !

ÇA S'AGGRAVE !

Sur le terrain, avec les baisses des subventions, des aides en fonction des orientations et actions de l'association, **les contrats précaires et les CDD se renforcent**. On voit de plus en plus de stagiaires non rémunéré·es, de jeunes scolarisé·es en stages et qui seront de plus en plus souvent présent·es avec l'allongement de la durée des stages voulu par Macron, les SNU à venir. Dans nombre de départements, on voit de plus en plus d'annonces de services civiques et non des salarié·es. On assiste à un détournement des règles pour les diplômés comme le CEE. Face à la pénurie d'adultes, il n'y plus de respect des normes Jeunesse et sports. Faudra-t-il un accident comme dans les crèches ou comme des enfants oublié·es dans les accueils ?

Allons-nous assister comme dans les crèches, à moins de diplômés, et un personnel remplacé ou complété par les personnes en RSA ayant l'obligation de faire des heures ?

Nous voulons l'arrêt immédiat de la procédure de déploiement du SNU, l'arrêt de toute politique de jeunesse à l'éducation nationale se fondant sur un régime obligatoire et militaire ! Nous ne voulons pas que les jeunes qui ont 82 h de bénévolat à faire, viennent prendre la place de salarié·es !

Tout cela avec un nouveau projet de **réforme des retraites** pour nous obliger à gagner moins et à travailler plus. Petits salaires avec les périodes de chômage avec les inégalités hommes / femmes... C'est une réforme qui va dégrader encore nos pensions des retraité·es de l'associatif.

De plus en plus de mairies participent à **la dégradation du service public** avec le transfert de missions vers les associations qui avec la baisse des subventions crée un **turn-over des salarié·es, un burn-out qui renforcent les maladies, le stress, où les personnes se replient, tombent malades**. Ces difficultés amènent aussi **le renforcement de la maltraitance** des usager·ères, de l'autoritarisme allant à l'encontre de la construction de projets avec les jeunes, faute de temps par manque de personnel pour faire avec. **Tout cela renforce la perte de sens, et la hiérarchisation par des méthodes issues des grandes entreprises**. La preuve, ces discours sur les bonnes pratiques du « privé » avec des consultants qui viennent nous dire ce qui est bon alors qu'ils ne connaissent pas la réalité, le cœur de nos métiers. Aujourd'hui, nos pratiques sont polluées de tâches sans utilité directe mais qui vont servir à flatter la hiérarchie et les bureaucraties pour leurs réseaux sociaux.

TOUT AUGMENTE, PAS NOS SALAIRES !

Avec un prévisionnel de 7% fin 2022, de plus en plus de salaires s'individualisent et permettent le renforcement des inégalités hommes / femmes indépendamment de l'ancienneté, de l'inflation.

Un temps, le choix fait dans l'associatif et l'animation était de renoncer à une augmentation importante en contrepartie du sens, des valeurs... **Aujourd'hui nous refusons la baisse de notre pouvoir d'achat et du niveau de vie !** On nous achète avec des primes individualisées qui ne comptent pas pour la retraite et qui renforcent le déficit de la sécu par les cotisations exemptées. On cherche à nous calmer par des chèques ceci ou cela, qui renforcent les aides financières et non pas nos salaires. Sur le terrain, les patrons n'octroient pas d'augmentations collectives fixes mais un pourcentage où les plus bas salaires ont une augmentation ridicule et ceux et celles qui ont les gros salaires ont une augmentation plus grande. Dans les associations soumis à une convention collective, les patrons ne vont jamais au-delà des droits négociés.

ALORS ON VA OÙ ?

Pendant longtemps, quand le coût de la vie était moins fort, on acceptait les heures bénévoles comme un syndrome de Stockholm, car on mettait en avant, nos valeurs et le sens du travail. Aujourd'hui c'est : pas de salaire décent et plus de sens au travail ! On nous répond : pas de trésorerie suffisante, c'est la faute des donneurs d'ordres, on ne peut rien faire. **Et si on luttait pour obliger les donneurs d'ordres à augmenter les salaires, à créer des CE communs à nos associations ayant la même utilité ?**

En réalisant l'unité à la base des salarié·es sur des mots d'ordres communs, on luttera contre la concurrence entre associations en ayant les mêmes revendications quelques soit celui qui remporte le marché.

Luttons pour **une réelle augmentation de nos salaires** dans le privé comme dans le public pour l'animation (15%). Les financeur·ses doivent reconnaître nos métiers et cesser de faire de nos salaires la variable d'ajustement de leur économie ! Mobilisons-nous pour une **réelle reconnaissance de nos métiers**, de leur technicité, et de notre utilité sociale.

CONTRE LE CEE, DEROGATION AU DROIT DU TRAVAIL

Créé en 2006, le Contrat d'engagement éducatif (CEE) est un contrat d'engagement volontaire spécifique au secteur d'activité de l'accueil collectif de mineures et de l'animation. Il relève non pas du Code du Travail et de la convention collective ECLAT mais du Code de l'Action sociale et familiale.

C'est révélateur d'une non reconnaissance des métiers de l'éducation populaire, de leur qualification et de leur technicité. Si l'éducation populaire a initialement largement reposé sur l'engagement volontaire, la professionnalisation du secteur et le rôle social et économique qu'a acquis ce dernier impose une réelle reconnaissance professionnelle à l'opposé de la logique qui anime cette pratique dérogatoire.

L'éducation populaire vise à l'émancipation. C'est dévoyer profondément sa démarche que de sacrifier la situation économique de celles et ceux qui portent ses valeurs au nom de ses objectifs. C'est une logique d'ubérisation diffusée sous couvert "d'engagement" !

De plus, les CEE n'offrent pas une véritable protection sociale, faute de cotisations sociales sur l'ensemble du temps travaillé et l'impact sur le droit à la retraite, à l'assurance chômage est largement négative.

LE COMITE FILIERE

Nous avons participé à des moments de grève nationaux. Ce qui a amené le gouvernement à bouger, notamment en février 2022. La situation de la filière est celle d'une crise de recrutement qui entraîne la fermeture de centres et d'accueils. C'est fort de ce constat que le gouvernement a annoncé la création d'un comité de filière ayant aux moins deux réunions par semaine. La forme choisie a un rôle consultatif où les besoins des salarié·es risquent de ne pas être entendues. Aucune annonce n'a été faite relative aux financements publics nécessaires à une revalorisation durable des salaires dans les métiers de l'animation.

Il faut clairement leur faire comprendre qu'aucune solution réaliste et durable pour la filière ne pourra émerger sans que la parole des salarié·es ne soit garantie, respectée et entendue, ce que ne permet pas le dispositif envisagé.

Nous demandons donc au gouvernement de revoir sa copie pour une véritable représentation paritaire salarié·es. Faire de ce comité un espace non pas consultatif mais de réelle négociation sur les revendications des salarié·es. Nous exigeons également une hausse significative des financements publics de nos secteurs.

C'est nous qui travaillons, c'est nous qui décidons !

